



**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-septième session

Victoria Falls, République du Zimbabwe, 28 août-1<sup>er</sup> septembre 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU SOUS-COMITÉ DU PROGRAMME AU  
COMITÉ RÉGIONAL**

1. Le Sous-Comité du Programme (également désigné ci-après le « PSC » ou le « Sous-Comité ») s'est réuni du 13 au 15 juin 2017 à Brazzaville (République du Congo), sous la présidence du Dr Thomas Samba, représentant de la Sierra Leone. Le Sous-Comité a examiné onze documents portant sur des questions de santé publique d'intérêt régional, qui seront soumis à la soixante-septième session du Comité régional. La présente intervention résume les principales conclusions des délibérations des membres du PSC.

**Allocutions d'ouverture**

2. La Directrice régionale, le Dr Matshidiso Moeti, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la session et particulièrement aux membres du PSC présents, représentant l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Kenya, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, l'Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles, la Sierra Leone, le Soudan du Sud, le Swaziland et la République-Unie de Tanzanie. La Directrice régionale a souhaité une chaleureuse bienvenue aux représentants d'États Membres de la Région africaine siégeant au Conseil exécutif – l'Algérie, le Bénin et la Zambie –, ainsi qu'aux représentants du Groupe des experts de la santé en service dans les missions diplomatiques africaines à Genève (encore désigné ci-après le « Groupe africain »), dont la participation renforce les liens entre les débats et politiques proposés au niveau régional et les délibérations et politiques qui ont cours au niveau mondial.

3. Le Dr Moeti a saisi l'opportunité qui lui était offerte pour féliciter les États Membres de la Région africaine pour l'élection du premier Directeur général africain de l'Organisation mondiale de la Santé, à savoir le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, de nationalité éthiopienne. La Directrice régionale a remercié la coordonnatrice du Groupe des experts de la santé en service dans les missions diplomatiques africaines à Genève, qui a su organiser efficacement le Groupe africain lors des travaux de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé. Le Dr Moeti a ensuite souligné que le Mandat du Sous-Comité Programme adopté en 2016 a été élargi, entre autres, à la supervision de la mise en œuvre du programme de travail du Bureau régional. La Directrice régionale a terminé son allocution en indiquant brièvement que la session du Sous-Comité du Programme devait étudier des documents importants, comprenant des stratégies et des cadres de mise en œuvre de stratégies mondiales, ainsi que d'autres questions d'importance pour la santé publique.

4. Madame Patricia dos Santos, de nationalité angolaise, coordonnatrice du Groupe des experts de la santé en service dans les missions diplomatiques africaines à Genève, a remercié la Directrice régionale d'avoir invité des représentants du Groupe africain à participer à la session du PSC. Madame dos Santos a félicité la Directrice régionale pour l'ordre du jour très riche de la

réunion, qui comprend des documents traitant de questions de santé publique importantes pour la Région africaine.

5. Les membres du Sous-Comité du Programme ont élu le Dr Thomas Samba, de Sierra Leone, comme président ; et le Dr Maria Tome Palmer, de Sao Tomé-et-Principe, comme vice-présidente. Le PSC a adopté l'ordre du jour de sa session. Ses membres ont invité le Secrétariat à établir, lors de ses prochaines sessions, un ordre du jour comprenant un rapport d'information sur les délibérations de l'Assemblée mondiale de la Santé, tout comme des points sur les audits, l'évaluation des risques et les ressources humaines.

### **Questions techniques et de santé**

6. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé *Mise en œuvre du Programme de transformation*. Le Programme de transformation traduit la vision d'accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'OMS dans la Région africaine en mettant l'accent sur les axes prioritaires suivants : des valeurs prônant la production de résultats ; une orientation technique fondée sur des bases factuelles ; des opérations stratégiques répondant aux attentes ; des partenariats et une communication efficaces et efficients. Le rapport établi par le Secrétariat est le deuxième du genre présenté au Comité régional : ledit rapport met en évidence les avancées obtenues et souligne les propositions faites pour mener à bien le Programme de transformation. Le PSC a félicité le Secrétariat pour les progrès accomplis et loué l'initiative concernant l'introduction des principaux indicateurs de performance, laquelle initiative est devenue une source d'inspiration pour les autres Régions. Le Sous-Comité du Programme s'est également félicité de la décision de conduire une évaluation indépendante du Programme de transformation, des efforts faits pour communiquer sur les progrès accomplis à ce jour et de la mobilisation des ressources auprès des partenaires.

7. Le Sous-Comité du Programme a estimé, cependant, que compte tenu de son caractère stratégique en tant qu'outil de plaidoyer, le rapport devrait fournir plus d'informations afin de montrer concrètement les progrès réalisés. Les membres du PSC ont indiqué qu'ils auraient souhaité plus de détails sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation indépendante. Le Sous-Comité a proposé que des annexes soient ajoutées au document, le cas échéant, pour en faciliter la compréhension. Le Sous-Comité du Programme a aussi proposé que des précisions supplémentaires soient apportées en ce qui concerne les principaux indicateurs de performance, la composition du Groupe consultatif indépendant (IAG), le rôle du spécialiste de la gestion du changement et les efforts de mobilisation de ressources pour mieux édifier les États Membres à ce sujet. Enfin, le PSC a recommandé que les États Membres soient encouragés à s'impliquer plus activement dans la réalisation des priorités régionales. Les membres du PSC ont recommandé que le document intitulé *Mise en œuvre du Programme de transformation* soit soumis tel que révisé à l'examen de la soixante-septième session du Comité régional.

8. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé *Stratégie régionale pour l'action sur les déterminants environnementaux de la santé humaine dans la Région africaine 2017-2021*. Le document souligne le fait que l'on peut attribuer 23 % des décès prématurés qui surviennent dans la Région à un environnement malsain. Il s'inspire des avancées obtenues dans la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville et des développements récents, y compris relatifs aux objectifs de développement durable. Le Sous-Comité du Programme a insisté sur la nécessité de faire référence aux stratégies, résolutions et autres engagements récents qui accentuent l'importance des déterminants environnementaux de la santé humaine et sur le besoin impérieux d'agir d'urgence pour mettre en place une réponse. Les membres du PSC ont estimé qu'il faut mettre l'accent sur le renforcement de la collaboration multisectorielle, les partenariats public-privé et privé-privé, l'autonomisation des communautés, le coût économique du manque d'investissement dans la santé environnementale et le plaidoyer auprès des chefs d'État de l'Union africaine pour que cette réponse soit judicieuse. Le Sous-Comité du Programme a

proposé de mettre en lumière l'appui que l'OMS apporte aux États Membres dans l'élaboration de politiques, de lois et de systèmes de surveillance liés à une protection appropriée de l'environnement. Les membres du PSC ont recommandé que le document intitulé *Stratégie régionale pour l'action sur les déterminants environnementaux de la santé humaine dans la Région africaine 2017-2021* soit soumis tel que révisé à l'examen de la soixante-septième session du Comité régional.

9. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé *Stratégie mondiale du secteur de la santé contre les infections sexuellement transmissibles, 2016-2021 : cadre de mise en œuvre dans la Région africaine*. Les infections sexuellement transmissibles constituent un problème de santé publique à travers le monde du fait de leur forte endémicité. La Région africaine, qui comptait 63 millions de cas en 2012 (18 % de l'incidence mondiale), est particulièrement touchée. Afin de répondre à cette charge élevée de maladie, l'OMS a élaboré la *Stratégie mondiale du secteur de la santé contre les infections sexuellement transmissibles, 2016-2021*, qui a pour but d'éliminer les épidémies d'infections sexuellement transmissibles en tant que problèmes majeurs de santé publique. Le cadre régional se fonde sur la Stratégie mondiale et énonce un ensemble d'actions prioritaires que doivent mener les États Membres. Le Sous-Comité du Programme a suggéré d'utiliser un langage approprié permettant aux pays de définir leurs groupes de population clés. Les membres du Sous-Comité ont souligné la nécessité d'effectuer des interventions explicites sur la prise en charge des cas ; d'assurer l'intégration des interventions dans le domaine des infections sexuellement transmissibles et du VIH ; et de faire un usage rationnel des ressources financières disponibles et des engagements politiques pris contre le VIH de façon à les utiliser dans la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, celles-ci partageant les mêmes facteurs de risque que l'infection à VIH. Le Sous-Comité du Programme a recommandé que le document intitulé *Stratégie mondiale du secteur de la santé contre les infections sexuellement transmissibles, 2016-2021 : cadre de mise en œuvre dans la Région africaine* soit soumis tel que révisé à l'examen de la soixante-septième session du Comité régional.

10. Les membres du Sous-Comité du Programme ont examiné le document intitulé *Cadre de mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'élimination des épidémies de fièvre jaune (2017-2026) dans la Région africaine*. La fièvre jaune reste un défi pour la santé publique en Afrique, malgré la disponibilité d'un vaccin qui confère une immunité à vie. Le cadre proposé vise à renforcer la mise en œuvre de la vaccination préventive et systématique, le dépistage robuste et la vaccination sur place de personnes non immunisées aux principaux points d'entrée et à améliorer la surveillance. Le PSC a noté que ce document était établi à point nommé. Il a toutefois recommandé que le document propose une argumentation plus irréfutable permettant aux États Membres de percevoir l'élimination de la fièvre jaune comme une cible réalisable susceptible de générer des gains rapides en matière de santé publique. En outre, les mesures transfrontalières de lutte contre la propagation de la fièvre jaune et celles ciblant les pays « à risque » mais qui ne sont pas « à risque élevé » devraient être incluses pour tous les États Membres, afin de faciliter l'atteinte des objectifs définis dans le cadre. Le PSC a proposé d'inclure les coûts opérationnels, les modalités de financement et la disponibilité des vaccins dans la mise en œuvre du cadre. Les membres du Sous-Comité du Programme ont recommandé que le document intitulé *Cadre de mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'élimination des épidémies de fièvre jaune (2017-2026) dans la Région africaine* soit soumis tel que révisé à l'examen de la soixante-septième session du Comité régional.

11. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé *Réduire les inégalités en matière de santé par une action sur les déterminants sociaux de la santé*. Le document met en exergue certaines inégalités dans le domaine de la santé en lien avec les déterminants sociaux de la santé dans la Région africaine, tout comme les mesures que les États Membres doivent prendre pour réduire ces inégalités. Les membres du Sous-Comité du Programme ont souligné la

nécessité de faire référence aux engagements précédents pris aux niveaux régional et mondial en faveur de l'action sur les déterminants sociaux de la santé. Le Sous-Comité du Programme a proposé au Secrétariat de réviser le document afin d'en définir clairement l'objet, d'aligner le contenu sur le titre, de mettre en valeur les meilleures pratiques des États Membres et d'insister sur les liens qui existent entre les déterminants sociaux de la santé et la couverture sanitaire universelle. Le Sous-Comité du Programme a par ailleurs demandé de faire ressortir dans le document l'importance de la recherche et la nécessité de disposer de données systématiques désagrégées pour éclairer la prise de décision, et d'inclure une section sur la coopération internationale. Les membres du Sous-Comité du Programme ont recommandé que le document intitulé ***Réduire les inégalités en matière de santé par une action sur les déterminants sociaux de la santé*** soit révisé et soumis une nouvelle fois à leur étude avant qu'il ne soit présenté pour examen à la soixante-septième session du Comité régional.

12. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé ***Cadre d'action pour l'édification des systèmes de santé en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et d'assurer la couverture sanitaire universelle dans la Région africaine***. Le renforcement des systèmes de santé est primordial pour progresser vers la couverture sanitaire universelle et les objectifs de développement durable. Le cadre d'action proposé énumère un ensemble de mesures que les États Membres doivent prendre pour combler les lacunes identifiées dans divers domaines des systèmes de santé en fonction du contexte national. Le Sous-Comité du Programme a suggéré de simplifier le langage utilisé dans le document et les annexes afin de les rendre accessibles à un public plus large. Le PSC a pris acte des contraintes budgétaires et suggéré au Secrétariat d'étudier des alternatives pour mobiliser des ressources destinées à la mise en œuvre et au suivi du cadre. Le Sous-Comité a aussi souligné la nécessité de faire preuve d'innovation et d'adopter des technologies pour faciliter le renforcement des systèmes de santé. Les membres du Sous-Comité du Programme ont recommandé que le document intitulé ***Cadre d'action pour l'édification des systèmes de santé en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et d'assurer la couverture sanitaire universelle dans la Région africaine*** soit soumis tel que révisé à l'examen de la soixante-septième session du Comité régional.

13. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé ***Cadre de mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030 dans la Région africaine***. Le cadre plaide pour l'investissement dans le renforcement des ressources humaines pour la santé, lesquelles sont indispensables pour réaliser la couverture sanitaire universelle et les objectifs de développement durable. Le PSC a pris note de la nécessité de faire référence aux autres documents traitant de la question, notamment la résolution de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé sur les ressources humaines pour la santé, le projet de *Plan d'action quinquennal pour l'emploi en santé et la croissance économique inclusive 2017-2021* et le programme d'action de l'Organisation internationale du travail sur le travail décent. Le Sous-Comité du Programme est d'avis qu'il conviendrait de relever l'ampleur de la pénurie des ressources humaines pour la santé et le rôle des agents de santé communautaires, et de mieux les illustrer par des données. Il a recommandé de privilégier les mécanismes visant à renforcer les observatoires des ressources humaines pour la santé, et à améliorer la fidélisation et la protection du personnel de santé. Le Sous-Comité du Programme a aussi demandé des orientations régionales sur l'accréditation des établissements de formation de personnels de santé. Les membres du PSC ont recommandé que le document intitulé ***Cadre de mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030 dans la Région africaine*** soit soumis tel que révisé à l'examen de la soixante-septième session du Comité régional.

14. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé ***Cadre régional pour l'intégration des services essentiels de lutte contre les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires***. Le document vise à donner des orientations aux États Membres sur

l'intégration des interventions essentielles de lutte contre les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires, en vue d'accélérer la détection, le diagnostic et le traitement précoces des maladies non transmissibles. Le Sous-Comité du Programme s'est réjoui de la pertinence du cadre régional et de son élaboration en temps voulu. Le PSC a demandé de faire ressortir les problèmes inhérents à l'ingérence du secteur privé dans la lutte contre les maladies non transmissibles. Il a en outre suggéré d'inclure dans le cadre les besoins en soins au long cours, les gains économiques de la lutte contre les maladies non transmissibles et la collaboration avec les communautés, et de prendre en compte les déterminants des maladies non transmissibles dans toutes les enquêtes nationales. Les membres du PSC ont recommandé que le document intitulé *Cadre régional pour l'intégration des services essentiels de lutte contre les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires* soit soumis tel que révisé à l'examen de la soixante-septième session du Comité régional.

15. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé *Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la sécurité routière dans la Région africaine*. Les taux de décès imputables aux accidents de la route dans la Région africaine restent plus élevés que la moyenne mondiale. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la décennie 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière », dont les cibles sont encore mises en exergue dans les objectifs de développement durable 3 et 11. Par conséquent, le document fait ressortir les principaux enjeux et défis, et propose les mesures prioritaires que les États Membres doivent prendre pour atteindre les cibles fixées dans ces engagements mondiaux. Le Sous-Comité du Programme a suggéré d'inclure le renforcement de la législation routière et sa mise en vigueur par les responsables de l'application des lois et les usagers de la route, et d'améliorer les soins post-accident, tout comme la coopération entre les pays. Le PSC a souligné l'importance de mobiliser la société civile et les associations professionnelles, de faciliter la production de données de qualité, de collaborer avec d'autres secteurs et de rechercher des mécanismes et technologies innovants susceptibles d'améliorer la sécurité routière. Le Sous-Comité du Programme a recommandé que le document intitulé *Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la sécurité routière dans la Région africaine* soit soumis tel que révisé à l'examen de la soixante-septième session du Comité régional.

16. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé *Situation des revues, des autorisations et de la supervision des essais cliniques dans la Région africaine*. Le PSC a demandé l'inclusion des données relatives à la situation des essais cliniques dans la Région, et le partage par les États Membres des expériences sur les avantages tirés de la participation à ces essais. Il a aussi suggéré d'intégrer dans le document le renforcement des capacités des pays à réaliser des essais cliniques, y compris l'appui des États Membres qui sont dotés de cette capacité. Le PSC a par ailleurs proposé de faire référence aux dernières résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la question, afin de montrer leur adéquation avec les initiatives prises au niveau mondial. Le Sous-Comité a proposé de faire la distinction entre les essais cliniques courants et les essais cliniques en situation d'urgence sanitaire. Les membres du PSC ont recommandé que le document intitulé *Situation des revues, des autorisations et de la supervision des essais cliniques dans la Région africaine de l'OMS* soit soumis tel que révisé à l'examen de la soixante-septième session du Comité régional.

17. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé *Orientation régionale pour l'exécution du budget programme de l'OMS 2018-2019*. Le budget programme 2018-2019, élaboré dans le contexte élargi de la réforme de l'OMS, est le dernier établi au titre du douzième programme général de travail 2014-2019. Le PSC a proposé d'inclure dans le document les questions relatives au déficit de financement, à la planification de la transition pour la poliomyélite et le problème des retards dans la soumission des rapports de coopération financière directe. Le Sous-Comité du Programme a aussi souligné que le Comité régional doit discuter des voies et moyens d'encourager les États Membres à s'acquitter en temps voulu de leurs

engagements dans le but d'accroître les contributions fixées. Le PSC a en outre insisté sur la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles, y compris auprès du secteur privé, et de garantir la flexibilité dans l'allocation des fonds, en fonction des priorités régionales. Les membres du Sous-Comité du Programme ont recommandé que le document intitulé ***Orientation régionale pour l'exécution du budget programme de l'OMS 2018-2019*** soit soumis tel que révisé à l'examen de la soixante-septième session du Comité régional.

18. Des informations ont été fournies aux membres du Sous-Comité du Programme sur deux sujets qui seront portés à l'attention de la soixante-septième session du Comité régional. Le premier sujet a trait à l'application du Règlement sanitaire international (2005), et notamment à la [Décision WHA70\(11\)](#) par laquelle le Directeur général est prié d'élaborer, en totale consultation avec les États Membres, y compris par l'intermédiaire des comités régionaux, un projet de plan stratégique mondial quinquennal visant à améliorer la préparation et la riposte en santé publique, qui sera présenté pour examen et adoption à la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé (en mai 2018) par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session (en janvier 2018). Le second sujet de la séance d'information portait sur la [résolution WHA70.16](#), intitulée « Action mondiale pour lutter contre les vecteurs », qui prie le Directeur général d'élaborer, en consultation avec les États Membres et par l'intermédiaire des comités régionaux, selon qu'il conviendra, des plans d'action régionaux alignés sur les orientations stratégiques de l'OMS concernant la lutte antivectorielle. Le Secrétariat préparera des projets de document qui tiendront compte des accords régionaux existants pour que les États Membres puissent apporter leurs contributions.